



COMMUNE DE DIEULOUARD

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte financier unique. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte financier unique :

- est établi en fin d'exercice par le Maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte financier unique comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte financier unique fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

Note de présentation du Compte Financier Unique 2025 Budget annexe Assainissement

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

Résultats de fonctionnement pour l'année 2025

Dépenses de fonctionnement	654 555,04 €
Recettes de fonctionnement	627 325,78 €
Résultats de l'année 2025	- 27 229,26 €

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux.

a) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, ...

Pour 2025, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 199 421,88 €.

Elles sont inférieures de - 86 328,12 € par rapport au budget prévisionnel mais elles ont augmenté de plus 32,88 % par rapport à 2024.

b) Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Ces dépenses s'élèvent à 80 390,46 € pour l'année 2025. Les charges de personnel ont augmenté de 7,65 %. Elles étaient de 74 676,23 € en 2024 et 65 831,70 € en 2023.

Le coût du personnel représente environ 12,28 % des dépenses totales de fonctionnement.

d) Les charges financières (chapitre 66)

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 19 533,32 €. Elles étaient de 26 537,12 € en 2024.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CFU 2024	CFU 2025	Variation
11	Charges à caractère général	150 074,21 €	199 421,88 €	32,88%
12	Charges de personnel	74 676,23 €	80 390,46 €	7,65%
65	Autres charges de gestion courante	0,97 €	0,76 €	-21,65%
66	Charges financières	26 537,12 €	19 533,32 €	-26,39%
67	Charges exceptionnelles	3 084,05 €	0,00 €	-100,00%
68	Dotations provisions semi-budgétaires	34 964,44 €	34 320,98 €	-1,84%
042	Dépenses d'ordre	323 781,62 €	320 887,64 €	-0,89%
Total des dépenses		613 118,64 €	654 555,04 €	6,76%

Les recettes de fonctionnement :

La principale recette du budget annexe assainissement concerne la **vente de produits finis, prestations de services (chapitre 70) :**

D'un montant de 495 819,99 €, les produits proviennent principalement de la redevance d'assainissement (484 619,99 €). Il était de 494 491,20 € en 2024.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CFU 2024	CFU 2025	Variation
70	Vente de produits finis	494 491,20 €	495 819,99 €	0,27%
75	Autres produits de gestion courante	76 417,38 €	14 026,21 €	-81,65%
77	Produits exceptionnels	0,00 €	10 808,76 €	
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et prov	43 723,42 €	34 964,44 €	-20,03%
042	Recettes d'ordre	71 706,26 €	71 706,38 €	0,00%
Total des recettes		686 338,26 €	627 325,78 €	-8,60%

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Résultats d'investissement pour l'année 2025

Recettes d'investissement	350 089,72 €
Dépenses d'investissement	734 769,51 €
Résultats de l'année 2024	- 384 679,79 €

b) Excédent à reporter au budget primitif 2026 : 472 269,08 € (il s'agit de la différence entre les excédents reportés et les résultats de l'année 2025).

c) Solde des restes à réaliser : -5 934,03 €

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

a) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette était de 62 973,87 € en 2025 (61 489,90 € en 2024).

Le capital restant dû au 31 décembre 2025 est :

Budget	Etablissements	Type d'emprunt	Fin d'engagement	Capital restant dû au 31/12/2025	Montant de l'emprunt initial	Libellé
Assainissement	CREDIT MUTUEL	Taux fixe	30/06/2038	164 558,23 €	250 000,00 €	TRAVAUX ASSAINISSEMENT
Assainissement	CAISSE FRANCAISE FINANCEMENT LOCAL	Taux révisable	01/05/2034	188 635,62 €	400 000,00 €	TRAVAUX ASSAINISSEMENT
Assainissement	CAISSE FRANCAISE FINANCEMENT LOCAL	Taux fixe	01/11/2034	180 000,00 €	400 000,00 €	TRAVAUX ASSAINISSEMENT 2014
Assainissement	CRCA LORRAINE	Taux variable	14/03/2036	128 371,13 €	300 000,00 €	EMPRUNT STEP 2010 ASS4
				661 564,98 €	1 350 000,00 €	

b) Chapitres 21 et 23

Les principaux investissements réalisés en 2025 concernent le remplacement de conduites d'assainissement notamment avec l'opération Saut des Maly.

Les recettes d'investissement :

Pour l'année 2025, les recettes totales d'investissement s'élèvent à 350 089,72 €.

Elles comprennent :

- Les recettes réelles : 137,79 €
- Les recettes d'ordre qui représentent des écritures comptables pour un montant de 349 951,93 €.